

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

MESSAGE D'ALERTE DE L'AMA

UEFA.com-22 mars 2013

L'AMA a diffusé un message d'alerte au GW501516 à l'intention des athlètes, organisations sportives et instances de lutte contre le dopage.

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a émis un message d'alerte, qui a été transmis aux 53 associations membres de l'UEFA ainsi qu'aux clubs masculins et féminins engagés sans les compétitions de l'UEFA cette saison.

"L'AMA a été informée que la substance interdite GW501516 était vendue sur le marché noir et utilisée par certains sportifs. Les effets secondaires de ce composé chimique sont d'une gravité telle que l'AMA a décidé exceptionnellement d'alerter les 'tricheurs', afin de s'assurer que ceux qui succombent à la tentation d'utiliser le GW501516 pour améliorer leurs performances soient pleinement sensibilisés à ses dangers pour la santé.

Le GW501516 était une substance en développement dont les travaux de recherche ont été suspendus par la compagnie pharmaceutique, puis arrêtés lorsque de graves signes de toxicité ont été observés au cours d'études précliniques (en anglais seulement).

Cette substance n'a jamais été – et ne sera jamais – homologuée.

Le GW501516 est disponible depuis quelques mois sur le marché noir, sur internet et ailleurs. Les autorités antidopage en ont déjà constaté l'usage chez des sportifs, à la suite de cas positifs rapportés."

L'AMA a été fondée en 1999 à titre d'organisation internationale indépendante dans le but de promouvoir, coordonner et superviser la lutte antidopage. Elle est composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. Ses activités principales comprennent la recherche scientifique, l'éducation, le développement antidopage et la supervision de la conformité au Code mondial antidopage (le Code) – le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.

L'ALERTE GW501516 : APPROFONDISSEMENT PAR MARC KLUSZCZYNSKI

www.guillaumeprebois.com/l.../que-signifie-l-alerte-gw501516.html - L'Actualité | 27.03.2013

J'ai le plaisir de publier un article d'approfondissement signé par Marc Kluszczyński, qui sera prochainement publié sur Sport et Vie.

" A la manière d'une agence nationale du médicament (telle l'ANSM en France, Agence Nationale de Sécurité du Médicament) l'AMA a lancé une alerte sur les dangers de l'utilisation du GW 501516 suite à l'interruption par Glaxo Smith Kline (GSK) de deux essais de phase I et un de phase II sur des volontaires sains en raison d'effets indésirables survenus pour ce candidat médicament. On n'a pas plus d'informations sur la nature de ces effets et on regrette le manque de transparence de l'AMA. Le GW 501516 (appelé aussi en 2009 le GW 1516) et l'AICAR avaient fait parler d'eux dès les JO 2008 où l'on suspectait l'apparition d'une pilule de l'endurance. Le GW 501516 continue d'être disponible au marché noir et sur Internet sous le nom d'Endurobol®.

L'AICAR (5-amino 4-imidazole carboxamide ribonucléoside ou acadésine) est connu depuis 1956 et a été utilisé comme cardio-protecteur pour traiter les suites immédiates de l'infarctus du myocarde ; c'est un agoniste de l'AMPK (protéine kinase activée par l'AMP) qui permet à la cellule de brûler davantage d'ATP et donc de faciliter les efforts longs. Mais en dehors de cette action cardiaque, on ne lui connaît pas d'autres et sa réputation d'excellent dopant sur les forums est usurpée. L'AICAR est déjà dépassé par manque d'activité sur la lipolyse (mais les tricheurs continuent de l'associer au GW 501516). Les tricheurs sont déjà passés à des agonistes plus spécifiques : l'AMPK augmente en fait l'activité de récepteurs nucléaires PPAR (Peroxisome Proliferator Activated Receptor) qui sont pour l'instant au nombre de trois : α , γ et δ (ou β). Les agonistes des PPAR δ sont beaucoup plus intéressants que l'AICAR car ils modulent la transcription des gènes en ARN messager puis en protéines impliquées dans le transport du glucose et des acides gras au niveau du tissu adipeux, des muscles et du foie, et plus seulement au niveau cardiaque ! Ces substances agissent donc de manière plus sélective sur le métabolisme lipidique et la captation du glucose. L'effort d'endurance est donc facilité car le captage du glucose par le muscle est augmenté et la lipolyse également. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand laboratoire pharmaceutique comme GSK s'y intéresse pour en faire un médicament. En tant que régulateurs du métabolisme des acides gras, GSK voudrait faire de ces agonistes des PPAR δ des médicaments antidiabétiques, anti-obésité ou anti-cholestérol car ils augmentent le cholestérol HDL et diminuent les triglycérides. Le GW 501516 est à ce jour un des plus puissants agonistes des PPAR δ . Pour l'instant, compte tenu de la multiplicité de leurs effets, il est difficile de savoir quelles applications thérapeutiques réelles pourront avoir ces substances, mais on peut être sûr que certains seront indésirables, comme GSK a du s'en apercevoir dans les études précliniques.

Les effets indésirables de l'AICAR (dont le test de détection existe) ont été peu documentés chez l'homme. On cite une augmentation de la température centrale (fièvre), des troubles de l'activité motrice spontanée (gênant en vélo !) et une immunosuppression favorisant les infections virales et bactériennes. Ce qui ne l'a pas empêché d'être utilisé en cyclisme : le Dr Alberto Beltran Nino se faisait arrêter en mars 2012 à l'aéroport de Madrid en possession d'AICAR et de TB 500, facteur de croissance vasculaire. Quant aux effets indésirables des agonistes des PPAR δ , on peut en supposer quelques-uns en faisant le rapprochement avec les agonistes des PPAR γ (spécialité de GSK) qui avaient été commercialisés comme antidiabétiques : les glitazones ou thiazolidinediones. Deux molécules seront retirées du marché, l'une en 2010 (la rosiglitazone ou AVANDIA®) suite à des infarctus et AVC, l'autre en 2011 (la pioglitazone ACTOS® ou COMPETACT®) suite à des cancers de la vessie chez les

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

diabétiques en traitement. On suspecte aussi une toxicité hépatique pour la rosiglitazone alors que la troglitazone n'a jamais été commercialisée aux USA à cause de cette toxicité. Le GW 501516 aurait favorisé in vitro le développement de cancer du pancréas sur cellules humaines. On parle aussi de rhabdomyolyse (destruction du muscle) qui est un effet indésirable rare des fibrates (agonistes des PPAR α). Vu la gravité de ces effets et la présence de GW 501516 en vente sur Internet (et sûrement d'autres agonistes des PPAR δ indétectables) l'AMA a donc pris le rôle d'une agence du médicament qui alerte sur les dangers d'une substance, dont la commercialisation au marché noir a lieu avant le lancement éventuel du médicament ! Ce sera une autre histoire que d'empêcher l'utilisation de ces substances prometteuses mais dangereuses que l'AMA a incluses sur la liste des médicaments interdits dès 2009.

Après avoir interdit et classé les agonistes des PPAR dans le dopage génétique en 2009, 2010 et 2011, l'agence a créé en 2012 une nouvelle classe de substances, les produits modifiant le métabolisme cellulaire : les modulateurs métaboliques S 4.5, où l'on retrouve des médicaments couramment prescrits comme les fibrates (anticholestérolémiants), le telmisartan (antihypertenseur) ou la metformine (antidiabétique). On se souvient qu'à l'arrivée de l'EPO s'est posé le problème de la dose à utiliser. Des doses trop fortes avaient causé la mort d'une vingtaine de cyclistes à la fin des années 80. Ce même problème se pose avec les agonistes du PPAR δ ou le GW 501516. En cas de dose trop forte, il se pourrait que l'utilisation du glycogène soit « verrouillée » pour un effort à plus haute intensité, comme une fin d'étape. L'utilisateur serait alors incapable d'accélérer en fin d'épreuve et se sentirait « bloqué » (on parlait souvent de blocage après une injection de corticoïdes). Ce court-circuit mitochondrial (encore appelé découplage mitochondrial) est en quelque sorte un refus des mitochondries d'utiliser le surplus d'acides gras disponibles pour passer à une dépense énergétique supérieure normalement fournie par la glycolyse. Pire, dans ces conditions, les mitochondries refusent d'utiliser le glucose, pour se préserver d'un surrégime, inondées par les acides gras. Sans trop s'avancer, on peut penser que les agonistes des PPAR δ sont déjà utilisés dans les sports d'endurance (cyclisme, marathon, ski de fond...). Le test de détection de l'AICAR existe mais la substance est déjà complètement dépassée. La détection des agonistes des PPAR δ est actuellement impossible. Mais gare aux effets indésirables ! "

DOPAGE: DEUX ANS DE SUSPENSION POUR ERIK MORALES

Boursorama-23 mars 2013

Erik Morales, boxeur mexicain de 36 ans, a été condamné par l'USADA, l'agence antidopage américaine, à deux ans de suspension pour dopage. Il a été contrôlé positif au clenbutérol après une défaite contre l'Américain Danny Garcia à l'automne dernier. Cette suspension provoquera sans doute la fin de sa carrière, marquée par des titres de Champion du Monde dans quatre catégories différentes : super-coqs, plumes, super-plumes, super-légers.

ASLI CAKIR ALPTEKIN, LA CHAMPIONNE OLYMPIQUE DU 1500 M, SUSPECTEE DE DOPAGE

Eurosport.com FR-24 mars 2013

De grosses suspicions pesaient sur les performances des athlètes turques. En effet, certaines victoires avaient un goût de déjà vu, un arrière-goût que l'on pourrait qualifier « D'Allemand de l'Est ».

Cela vient de se confirmer. La championne olympique Asli Cakir Alptekin était dans le collimateur des contrôleurs de l'Agence Mondiale de Lutte Anti-Dopage car son passeport biologique présentait de flagrantes anomalies, ne pouvant s'expliquer que par des conduites dopantes. Déjà convaincue de dopage lorsqu'elle était junior, et suspendue alors pour deux ans, elle pourrait encourir une suspension à vie.

Egalement dans l'œil du cyclone, la spécialiste des haies Nevin Yanit, seulement 5ème aux JO de Londres sur le 100 m haies, mais triple championne d'Europe, à Barcelone en 2010, à Helsinki en 2012, et à Göteborg début mars sur 60 mètres haies. Elle aussi présenterait des paramètres douteux sur son passeport biologique laissant penser à des préparations frauduleuses. C'est donc le système turc qui pourrait s'effondrer, un système qui semble avoir repris les vieilles recettes du passé, la même vision du sport à des fins politiques.

Concernant le cas de Asli Cakir Alptekin, c'est l'Anglaise Lisa Dobriskey qui avait vu juste le soir de la finale olympique, dénonçant sans les nommer les deux athlètes turques, médaillées d'or et d'argent, réalisant un hold-up. L'Anglaise espérait que le temps lui donnerait raison et que les analyses futures viendraient confirmer son jugement. C'est chose faite, mais un peu tard, car une finale olympique ne se dispute qu'une seule fois...

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

ALBI. MYSTERE AUTOUR DE LA MORT D'UN ETUDIANT FAN DE BODY-BUILDING

www.ladepeche.fr > Grand Sud > Tarn – 26 mars 2013

Le parquet d'Albi a ouvert une enquête décès suite à la découverte, vendredi soir du corps sans vie d'un étudiant. Le jeune homme, âgé de 21 ans, louait un studio sur l'avenue Maréchal-Foch, à proximité du campus universitaire. Sa mère, inquiète de ne pas avoir de ses nouvelles, a alerté le commissariat vendredi en fin d'après-midi. Les fonctionnaires du service de commandement de nuit (SCN), avec le concours des sapeurs-pompiers, se rendront à l'adresse indiquée. Mais personne ne répondra à leurs appels. En pénétrant dans le studio, ils trouveront le corps de l'étudiant, mort, on ne sait depuis combien de temps. Rien de suspect dans ce décès. Si l'hypothèse criminelle a été écartée d'emblée, de nombreuses questions restent en suspens. Elles tournent, principalement, autour de «produits bizarres» retrouvés dans ce studio. Le jeune homme était adepte du body-building. De fait, il était de corpulence athlétique. A-t-il succombé à une surdose de médicaments? Ou une interaction entre plusieurs substances lui aurait-elle été fatale? C'est pour vérifier ces hypothèses que la justice a ordonné une autopsie. Cet examen sera pratiqué mercredi après-midi, à l'institut médico-légal de l'hôpital Rangueil, à Toulouse.

«ECOUTE DOPAGE», LE NUMERO VERT AUX 3.000 APPELS PAR AN

20minutes.fr-28 mars 2013

DOPAGE - L'association reçoit les coups de fil de sportifs, la plupart amateurs, qui font face au dopage...

Dix chiffres, 3.000 appels par an et beaucoup de questions. Depuis 1998, la ligne «Ecoute Dopage» est ouverte à tous les sportifs confrontés de près ou de loin au problème. «L'association a été créée dans le sillage de l'affaire Festina. On gère le numéro vert depuis quinze ans», explique Emilie Kersumec, directrice de Dopage info service, l'association basée à Montpellier qui gère cette ligne anonyme pour le compte du ministère des Sports.

Depuis quelques semaines, le dopage revient au cœur du débat, par le biais de la commission d'enquête sénatoriale dédiée à l'efficacité de la lutte face à ce fléau. Mercredi, l'AFLD a même indiqué que le rugby était le sport le plus touché, en proportion des contrôles. «Des appels de rugbymen, on en reçoit. Mais ça n'évolue pas de façon notable. Attention, il faut nuancer: on n'est pas contacté par les sports où il y a beaucoup de dopage, mais par les sports où le numéro est plus volontiers diffusé», indique Emilie Kersumec.

«On a des appels de gens qui veulent savoir quel produit prendre, où le trouver, à quel dosage, comment éviter un contrôle»

En volume, c'est donc le cyclisme qui arrive toujours en tête sur le relevé d'appel du 0 800 15 2000. Parce que «c'est celui où on en parle le plus et celui où on est le plus informé de l'existence du numéro vert», reprend la directrice de Dopage info service, qui mobilise des psychologues, des médecins du sport et même... un vétérinaire, pour le dopage animal. Le vrai changement, ces dernières années, est le rajeunissement de ceux qui passent les appels, «des adolescents, entre 15 et 20 ans», assure Emilie Kersumec.

Pour le reste, les questions varient peu. La plus fréquente vient de ceux qui luttent pour ne pas passer à l'acte. Mais pas seulement. «On a des appels de gens qui veulent savoir quel produit prendre, où le trouver, à quel dosage, comment éviter un contrôle... Evidemment, on ne répond pas à ça», sourit Emilie Kersumec. Les disciplines les plus représentées: l'athlétisme, la musculation, le cyclisme puis le basket et le rugby.

La plupart sont des sportifs amateurs, mais de temps, un professionnel décroche son téléphone. «On a des appels de gens qui ont des pressions de leur entourage pour consommer des produits dopants, assure la directrice. Dans ce cas-là, ils viennent chercher un coup de main à l'extérieur.» C'est bien le signe que le problème n'est même pas en train d'être résolu.

LES VRAIS CHIFFRES DU DOPAGE EN FRANCE

BFMTV.COM-28 mars 2013

Après l'émoi suscité mercredi par les propos de la directrice du laboratoire de Chatenay-Malabry, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage a tenu à minimiser la portée de ces chiffres. Tout en les reconnaissant... Décryptage.

Ce qu'a dit Françoise Lasne

« Sur les huit sports contrôlés plus de 400 fois en 2012 (sur un total de 9514), ce n'est pas le cyclisme mais le rugby qui arrive en tête.

Classement : 1. Rugby, 2. Football, 3. Athlétisme, 4. Triathlon, 5. Basket-ball, 6. Cyclisme, 7. Handball, 8. Natation. Si on enlève le cannabis, qui est un dopage indirect, le rugby reste en tête. Classement : 1. Rugby, 2. Athlétisme, 3. Triathlon, 4 ; Cyclisme, 5.

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

Natation, 6. Football, 7. Basket-ball, 8. Handball. »

Le contexte de ses déclarations

Auditionnée mercredi au Sénat par la commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage, Françoise Lasne a prêté serment. « Quizzée » pendant 1 heure sur différents aspects de la lutte, la biologiste a notamment été interrogée pour savoir si tous les sports étaient contrôlés. Elle a sorti ces chiffres en s'appuyant sur un document qu'elle s'est ensuite engagée à fournir à la commission. A la fin de son audition, elle s'est refusé à parler aux quelques médias présents.

Ces chiffres sont donc sortis dans le cadre d'un travail parlementaire, et Lasne ne s'attendait certainement pas à créer autant de vagues. D'autant que le rapport ne doit être rendu public que fin avril, donc éventé. Rencontré ce jeudi, le président Bruno Genevois a indiqué que le nombre d'échantillons serait en 2012 « légèrement supérieur » à l'an dernier (9514).

Que valent ces chiffres ?

Ils donnent une photographie intéressante mais serrée, sorte de zoom, du nombre de cas anormaux par sport. En guise de pare-feu, la FFR a annoncé que le rugby avait connu 22 cas anormaux en 2012 sur un total de 588 prélèvements. Soit 3,7% de cas ayant mené à l'ouverture d'une procédure. L'AFLD, de son côté, a indiqué que le rugby représentait 10,4% du total des échantillons déclarés anormaux, en 3e position derrière le cyclisme (14,9%) et l'athlétisme (12,6%).

En croisant les données communiquées par la fédération du rugby et le gendarme de la lutte antidopage, il suffit d'une règle de trois pour établir le total de cas anormaux en 2012 (211), et affiner le ranking des sports les plus touchés établi par Lasne.

Classement : 1. Rugby (22 cas sur 588, soit 3,7%), 2. Football (14 cas sur 548, 2,5%), 3. Athlétisme (26 cas sur 1164, 2,2%), puis vient le triathlon et le basket, et en 6e position le cyclisme (31 cas sur 1812, 1,7%). Moins de 4% pour le rugby, c'est peu mais c'est plus qu'ailleurs.

Ce que ne disent pas les chiffres de Lasne

Cas anormal ne signifie pas forcément positif. « Un résultat d'analyse anormal ne signifie pas nécessairement qu'il y a une violation de règles antidopage, écrit le règlement de l'Agence, qui reprend le code mondial antidopage. Un sportif peut disposer d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour la substance en question. » Anormal ne désigne pas non plus la nature de l'infraction, et donc la gravité du geste.

La FFR détaille ainsi ses 22 « anormaux » : 9 cannabis, 3 AUT non valides, 5 prises de médicaments ponctuels non autorisés, 1 no show, 2 refus de contrôles, et 2 contrôles lourdement sanctionnés (un rugbyman de Fédérale 2 [stéroïde anabo] qui a pris 3 ans de suspension et un professionnel en Pro D2 [testostérone] qui a écopé de 18 mois). Ce qui fait dire à la FFR qu'il y a deux cas de « dopage avéré » dans le rugby.

Certes, la forte proportion de cannabis (près de la moitié) se retrouve sur l'ensemble des infractions de ces dernières années. En 2011, le cannabis représentait un quart des cas (24%), suivi des corticoïdes (24%), stimulants (17%) et anabolisants (11%). Il y a donc des produits lourds et d'autres moins, que l'on peut trouver dans certains sports et pas dans d'autres.

Devant les sénateurs, Lasne n'a pas affiné ses chiffres. Elle n'y était pas tenue, mais son interprétation par les médias en a pâti. Avec la polémique que l'on sait. « Les chiffres en tant que tels, nous ne les contestons pas. Simplement, avant de porter un jugement aussi ramassé, y faut y regarder à deux fois », conclut Genevois.

DILLIAN WHYTE SUSPENDU DEUX ANS POUR DOPAGE

RTBF-28 mars 2013

Le boxeur britannique, espoir dans la catégorie des poids lourds, Dillian Whyte a été suspendu pour deux ans pour dopage, jeudi. Il avait été contrôlé positif au méthylhexanamine (MHA) le 13 octobre 2012 après son combat contre le Hongrois Sandor Balogh, a confirmé l'agence britannique antidopage.

Il a consommé le supplément nutritionnel Jack3D qui contenait ce stimulant MHA.

Ancien sparring partner de Vitali Klitschko, Whyte, 24 ans, ne pourra pas combattre avant le 12 octobre 2014.

SE DOPER? RIEN DE PLUS FACILE

RDS-29 mars 2013

MONTRÉAL - En janvier dernier, l'Agence mondiale antidopage s'est interrogée sur les insuccès des tests dans la lutte au dopage.

La solution retenue : passer en deuxième vitesse, c'est-à-dire effectuer les tests au bon moment.

« Le nerf de la guerre est là, dit sans équivoque Christiane Ayotte, directrice du Laboratoire du contrôle de dopage de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). L'échantillon d'urine et de sang doit être recueilli au bon moment. Autrement dit, ce n'est pas juste de dire qu'on a fait 3000 tests cette année, mais plutôt « quand, comment et dans quelles circonstances? »

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

« Le dopage n'est pas forcément le jour de la compétition. Le dopage est beaucoup dans la préparation à cette compétition », fait remarquer l'analyste d'athlétisme Jean-Paul Baert.

« On teste seulement pendant la saison. C'est une invitation à prendre les programmes de stéroïdes pendant la saison morte », simplifie l'ancien président de l'AMA Dick Pound.

« Nos tests doivent être imprévisibles, ajoute Mme Ayotte. Souvent, les athlètes me disent qu'ils savent quand ils seront testés. Un athlète qui se dope saura bien jouer avec ça. »

« Floyd Landis et Tyler Hamilton ont expliqué qu'au début, ils prenaient des grosses doses, poursuit-elle. Par la suite, ils utilisaient des doses plus fines, plus filées et plus répétées. Si on parle de la testostérone par voie orale par exemple, on a à peu près 12 à 15 heures par la détecter dans l'urine. On évite les injections intramusculaires qui peuvent être détectées pendant des semaines et on utilise plutôt les produits en gel, en timbres. »

Pour améliorer les chances de détection, le passeport biologique pourrait s'avérer être une des solutions.

« Pour un athlète X, Y, Z, on va avoir les données de leur profil qu'on suit, les paramètres qui vont avec la testostérone par exemple. À partir de là, on va voir si c'est normal ou anormal pour eux », explique Mme Ayotte.

« On peut utiliser ces variations comme preuve de dopage », précise M. Pound.

« Mais encore une fois, si on vient toujours collecter les données de l'athlète aux mêmes dates, je pense que ça ne prend pas la tête à Papineau pour toujours éviter les trop grandes variations », renchérit Mme Ayotte.

Ajoutez à cela que nous serons un jour confrontés, si ce n'est déjà le cas, au dopage génétique, qui vise à modifier des molécules du corps humain afin de stimuler la production d'EPO, de testostérone ou encore d'hormones de croissance de façon naturelle... si le mot « naturelle » peut encore s'appliquer.

CYCLISME / RATTRAPE PAR UNE AFFAIRE DE DOPAGE

L'Aisne Nouvelle-1 avr. 2013

Poursuivi dans une affaire d'EPO, Brian Ligneel, coureur du CC Villeneuve -Soissons - Aisne, avait caché la vérité à son club. Ce dernier vient de le mettre à pied.

En signant sous les couleurs du CCVSA au début de saison, Brian Ligneel coureur belge de 23 ans, s'était bien gardé de mentionner sa mise en examen l'année dernière dans une affaire de dopage.

La police avait retrouvé six seringues d'EPO stockées dans le réfrigérateur de la maison de ses parents du côté de Waregem en Belgique. Cette semaine, il devait répondre devant le tribunal de Courtrai de la détention de ces produits interdits. « J'ai pris une décision stupide, » a-t-il déclaré à un journal flamand.

Devant le tribunal, le coureur a reconnu s'être fourni en EPO en France et à Hong-Kong par le biais d'Internet. Il a toutefois assuré qu'il ne s'en était pas servi.

Les parents du néo Axonais était aussi poursuivi pour l'avoir aidé à se fournir. Le parquet a même estimé qu'ils l'avaient même incité car ils rêvaient d'en faire un cycliste professionnel.

Son père Gino Ligneel, est lui-même ancien coureur pro. Il risque gros car il avait déjà fait de la détention en 1997 à cause d'une affaire de dopage.

Six mois ont été requis à son encontre. Brian Ligneel devrait en revanche écoper d'une simple peine d'amende lors du délibéré qui sera prononcé le 24 avril prochain.

Mais son avenir sportif est bien compromis.

Vendredi, le CC Villeneuve-Soissons-Aisne était abasourdi et les dirigeants avaient l'impression de recevoir un coup de massue derrière la tête.

Dans le peloton professionnel, les Hamilton, Vinokourov, Valverde, suspendus, les aveux de Lance Armstrong, Bernhard Kohl et même du regretté Laurent Fignon ? Le cyclisme est constamment rattrapé par le dopage.

« Un terme à son contrat »

Même si aujourd'hui, d'énormes progrès apparaissent dans cette lutte, le milieu amateur est également loin d'être épargné comme aujourd'hui l'équipe du CCVSA, bien malgré lui.

Car, lorsque Brian Ligneel a signé dans l'Aisne, il a également paraphé la charte de bonne conduite sans jamais souffler le moindre mot sur ces démêlés avec la justice belge.

Il est donc compréhensible que le président villenevois Jean-Marc Corcy soit aussi stupéfait d'être, de cette manière, mis au pied du mur.

Mais l'abattement a très vite laissé la place à l'action.

« Je l'ai convoqué ce matin (ndlr : vendredi), assure le président, propriétaire de deux laboratoires d'analyses médicales, Lors de la signature, il n'a jamais stipulé sa mise en examen par la justice belge, et nous l'avons donc embauché en toute bonne foi. Nous le mettons à pied en attendant la décision du tribunal de Courtrai. Pour l'heure, il est toujours présumé innocent et, si ce n'est pas le cas, nous mettrons un terme à son contrat de travail ».

En ayant quitté la Belgique pour la France, le Belge Brian Ligneel pensait bien passer à travers les « gouttes » et les mailles de la justice belge. « Vous connaissez ma profession, termine Jean-Marc Corcy. Alors, je ne veux pas qu'une mauvaise image nous

REVUE DE PRESSE du 4 avril 2013

ternisse et mette aussi en péril notre club où la probité ne serait pas du tout respectée ». D'ores et déjà, les deux directeurs sportifs Frédéric Moncassin et David Pagnier du CCVSA l'ont retiré de toutes les épreuves du calendrier jusqu'au verdict du tribunal.